Bac Général SVT + SES (Sciences de la vie et de la Terre et Sciences économiques et sociales)

SUJET D'EXAMEN (SESSION OFFICIELLE)

Sciences économiques et sociales - Session 2026

Sujet de l'examen national tel que publié pour la session indiquée. Source : sujets nationaux publiés par le ministère chargé de l'examen et les services académiques. Document mis à disposition par FormaV pour la révision.

Toutes les annales et leurs corrigés : https://bac-svt-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2026

Sciences économiques et sociales

_____

JOUR 1

Durée de l'épreuve : **4 heures**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.

Le candidat traite au choix le sujet de dissertation ou de l'épreuve composée.

Il indique sur sa copie le sujet choisi.

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- *de répondre à la question posée par le sujet ;*
- *de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;*
- *de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;*
- *de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

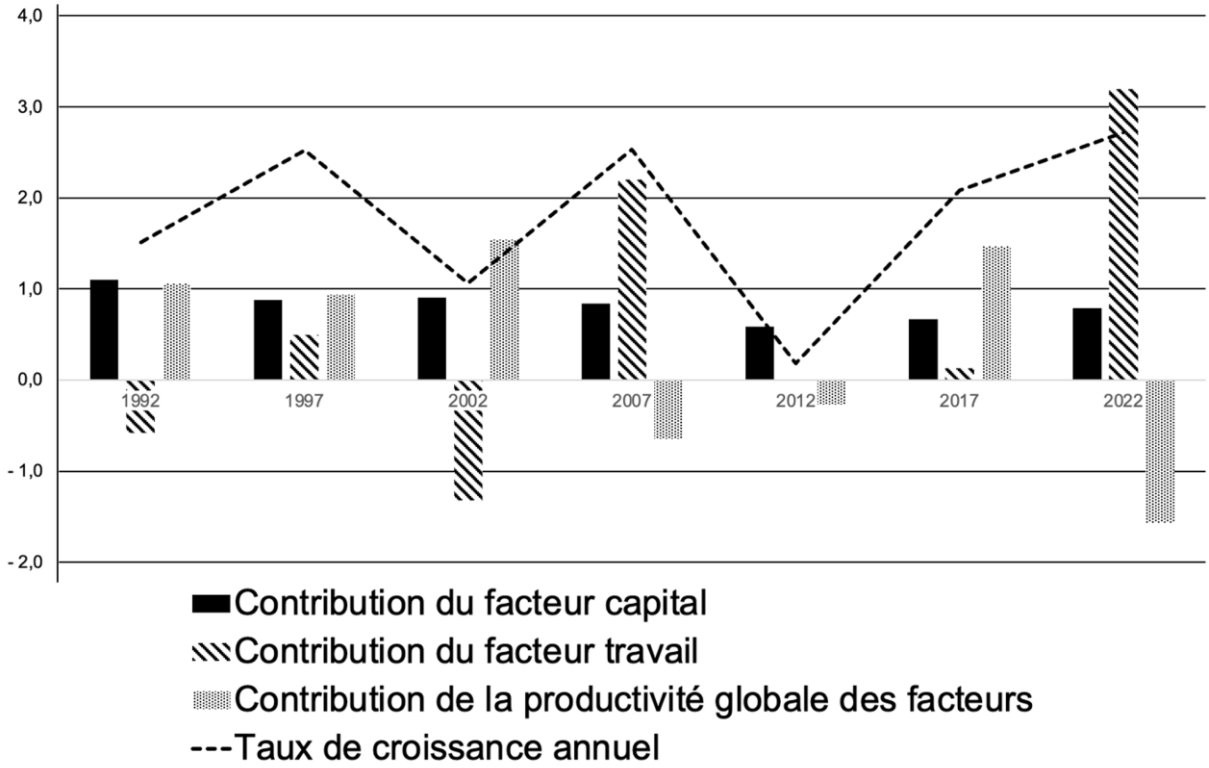
SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

Quelles sont les sources de la croissance économique ?

DOCUMENT 1

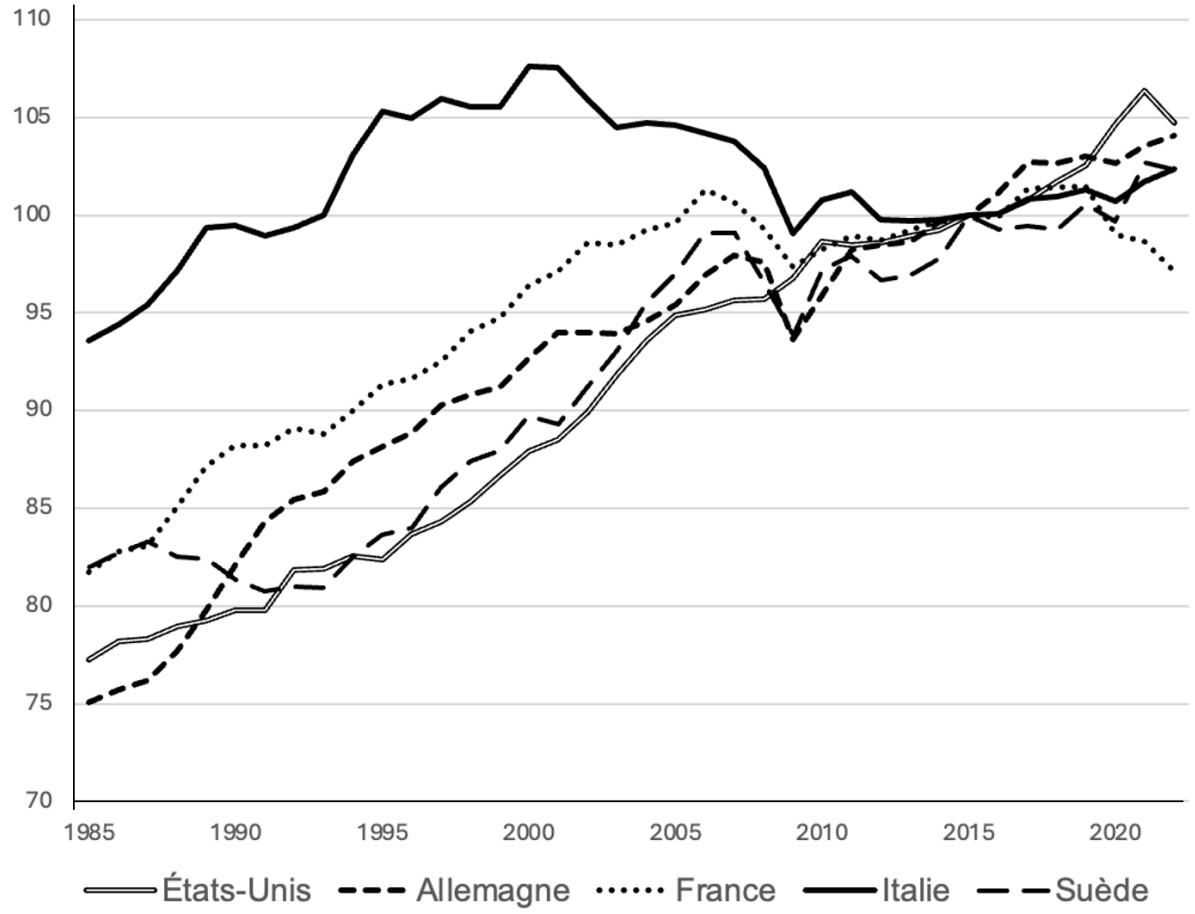
Taux de croissance annuel (en %) et contributions des facteurs à la croissance économique (en points de %), en France, de 1992 à 2022



Source : d'après l'OCDE, 2025.

DOCUMENT 2

Évolution de la productivité globale des facteurs de production entre 1985 et 2022, base 100 en 2015



Source : D'après les données de l'OCDE, 2025.

Lecture : En 2020, l'indice de la productivité globale des facteurs de production de la Suède est de 103 pour une base 100 en 2015.

DOCUMENT 3

Dépenses publiques d'éducation en % du PIB, de 2016 à 2022

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
France	5,42	5,45	5,41	5,35	5,66	5,42	5,33
Allemagne	4,5	4,51	4,58	4,7	5,12	5,01	4,79
Italie	3,82	4,04	4,26	4,1	4,44	4,22	4,07
Suède	7,06	7,06	7,18	7,06	7,34	7,05	6,86

Source : d'après Eurostat, 2025.

DOCUMENT 4

En 2019-2023, avec 5,3 % des demandes de brevets à l'OEB[1], la France est au 6ème rang, derrière les États-Unis, l'Allemagne, le Japon, la Chine et la Corée du Sud. Ses demandes de brevets se concentrent dans des technologies relatives aux transports et moteurs, pompes et turbines. Les États-Unis, premier déposant, ont un profil orienté vers les technologies de la santé, tandis que la Chine est concentrée sur les technologies de l'électronique. La France est le 3ème pays pour la part de demandes déposées par des institutions de recherche publique, représentant 17 % de ses dépôts. Pour la période 2019-2023, le nombre moyen annuel de demandes de brevets publiées à l'Office européen des brevets (OEB) dépasse 175 000 contre près de 135 000 en 2011-2014 (+ 29 %). Entre ces deux périodes, la part de la France passe de 6,5 % à 5,3 %, soit une baisse de 1,2 point. La part des demandes des États-Unis augmente légèrement, tandis que celle de l'Allemagne diminue de 17,0 % à 13,1 %, ainsi que celle du Japon de 15,7% à 12,3 %. À l'inverse, la Chine triple sa part de demandes de brevets, de 2,4 % à 9,1%. La Corée du sud progresse également mais dans une moindre mesure, passant de 3,9 % à 5,4 %. Durant la période, la Chine devient ainsi le 4ème pays déposant et la Corée du Sud le 5ème.

Source : « La position technologique de la France à travers les brevets déposés à l'Office Européen des Brevets » **,** Ministère de la Recherche et de l'enseignement supérieur, 2024.

1 : OEB : L'Office européen des brevets examine les demandes de brevets et permet de protéger les inventions dans 46 pays européens grâce à une seule demande.

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

Partie 1 - Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.
Partie 2 - Étude d'un document : il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.
Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- *en développant un raisonnement ;*
- *en exploitant les documents du dossier ;*
- *en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- *en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances *(4 points)*

Vous expliquerez pourquoi, en présence de bien commun, les négociations et accords internationaux liés à la préservation de l'environnement sont contraints par des stratégies de passager clandestin.

Deuxième partie : Étude d'un document *(6 points)*

Principaux indicateurs conjoncturels de pays de la zone euro en 2024

	Taux de chômage en 2024 (en % de la population active)	Taux de croissance du PIB en volume en 2024 (en %)	Taux d'inflation en 2024 (en %)	Solde des finances publiques en 2024 (en % du PIB)
Zone euro	6,3	1,1	2,4	- 3,1
Allemagne	3,4	- 0,2	2,5	- 2,8
Espagne	11,4	3,3	2,9	- 3,2
France	7,4	0,8	2,3	- 5,8
Italie	6,5	0,6	1,1	- 3,4
Irlande	4,3	9,2	1,3	+ 4,3

Source : D'après Eurostat, 2024.

Questions :

1. À l'aide des données du document et de calculs simples, vous comparerez le taux de chômage, le taux de croissance du PIB et le taux d'inflation de la France et de l'Irlande en 2024. (2 points)

2. À l'aide du document et de vos connaissances, vous présenterez les difficultés de coordination entre la politique monétaire et les politiques budgétaires dans les pays de la zone euro. *(4 points)*

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire
(10 points)

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que le numérique brouille les frontières du travail et transforme l'emploi ainsi que les relations d'emploi.

DOCUMENT 1

Dans la plupart des pays, l'emploi se polarise, c'est-à-dire que la part des emplois intermédiaires est en forte baisse au profit d'une hausse des emplois soit peu qualifiés, soit très qualifiés […]. Ce grand bouleversement du marché du travail s'explique d'abord par la nature du changement technologique récent, l'informatique, qui a révolutionné l'organisation des entreprises. Les ordinateurs fonctionnant en suivant des procédures et règles explicites préalablement programmées, ils se sont avérés très doués pour effectuer des tâches dites « *routinières* » qui caractérisaient le travail humain dans les emplois intermédiaires. Un ordinateur peut commander un robot dans l'industrie, établir des feuilles de paye, ou distribuer de l'argent. En raison de leur efficacité et leur faible coût, les ordinateurs ont remplacé le travail élémentaire et répétitif humain qui composait de nombreux emplois intermédiaires. Les emplois les plus détruits par l'informatisation furent ainsi ceux des opérateurs sur des chaînes de production qui furent automatisées mais aussi ceux des employés de bureau ou des secrétaires. Au contraire, les plus qualifiés sont les gagnants du progrès technologique. Non seulement les ordinateurs ne peuvent remplacer leur travail, mais ils les rendent plus productifs.

Source : Grégory VERDUGO, « Les nouvelles inégalités du travail, Pourquoi l'emploi se polarise ? », *Observatoire Français des Conjonctures Economiques* (*OFCE)*, octobre 2017.

DOCUMENT 2

Recours au télétravail par catégorie socioprofessionnelle entre le troisième trimestre 2022 et le deuxième trimestre 2024

Catégorie socioprofessionnelle	Part d'emploi télétravaillable[1] (en %)	Recours au télétravail (en %)	Nombre de jours moyens télétravaillés sur une semaine
Ensemble des cadres et professions intellectuelles supérieures	80	63	1,9
Ensemble des professions intermédiaires	38	22	1,6
Ensemble des employées/employés	21	10	1,9
Ensemble des ouvrières/ouvriers	1	0	—

Champ : Salariés des entreprises privées ou publiques travaillant en France hors Mayotte.

Source : Philippe ASKENAZY, Ugo DI NALLO, Ismaël RAMAJO et Conrad THIOUNN, « Télétravail et présentiel : le travail hybride, une pratique désormais ancrée dans les entreprises », *Insee Analyses*, mars 2025.

1 : Un emploi télétravaillable est un emploi qu'il est possible d'exercer en télétravail.

DOCUMENT 3

La façon dont les plateformes[1] organisent la rencontre entre offre et demande, en comparaison d'autres intermédiaires du marché, se matérialise en outre par une plus grande individualisation des travailleurs tout en brouillant les frontières entre salariat et travail indépendant. […] Les nouvelles formes d'organisation du travail engendrées par les plateformes confèrent une grande autonomie dans l'activité. Mais cette autonomie va de pair avec une responsabilisation et un transfert des risques sur le travailleur. Cela se traduit par une transformation des formes et du niveau de la couverture sociale. En effet, le travailleur doit assumer le risque économique lié à l'exécution de la prestation, mais aussi le financement de sa protection sociale dès lors qu'il n'est pas salarié. […] La multiplicité de situations nouvelles que crée le travail de plateforme soulève la question de la protection des travailleurs autonomes au regard de la discontinuité[2] de l'emploi et de son rapprochement éventuel de celle des salariés. Or les frontières avec le salariat sont parfois ténues[3]. Ainsi, bien qu'ayant le plus souvent un statut de micro-entrepreneur, les livreurs à vélo sont explicitement soumis à un « management algorithmique », c'est-à-dire des formes d'évaluation et de sanction en fonction de leur disponibilité. […] Ce système les soumet donc, de fait, à une forme de subordination[4] proche de celle du salariat.

Source : Marie BENEDETTO-MEYER, Karine BRIARD et Jean-Luc OUTIN, « Le travail de plateforme : multiplicité des modèles, diversité des situations de travail et usages de la protection sociale », *DARES*, juillet 2023.

1 : Plateformes : une plateforme, ici numérique, est un environnement en ligne qui permet à plusieurs utilisateurs d'interagir, de diffuser des informations, du contenu multimédia et de réaliser diverses activités. Elle favorise notamment la communication entre une entreprise (l'interne) et ses clients (l'externe).

2 : Discontinuité : manque de continuité ; interruption.

3 : Ténues : minces.

4 : Subordination : situation de quelqu'un qui dépend, dans ses fonctions, de l'autorité de quelqu'un d'autre.